AB14

SASU (en cours de transformation en EURL)

Capital social : 1 000 €

Siège social : 42 Rue Didot, 75014 Paris

977 829 456 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Neuf Juin 2026 à dix heures, l'associé unique de la société « **AB14** » s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

Est présent :

- **M. Ait Boudjema Jugurtha**, titulaire de 100 actions sur le total de 100 actions.

L'Assemblée est présidée par M. **Ait Boudjema Jugurtha**.

PREMIÈRE RÉSOLUTION : TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN EURL

L'Assemblée décide de transformer la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (**EURL**) à compter de ce jour. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. La durée, Le capital, l'objet social et le siège social restent inchangés.

Doc ID: dfc943543a7f26fb3aefb8cfe0921f83ce89a959

DEUSIEME RÉSOLUTION : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS (REFONTE TOTALE)

L'Assemblée décide la refonte complète des statuts pour les mettre en harmonie avec la forme de EURL. L'Assemblée examine et adopte article par article le texte des nouveaux statuts, notamment les points suivants :

Art. 1 : Forme juridique (EURL).

Art. 7 : Capital social divisé en 100 parts de 10 €.

Art. 9 à 11 : Modalités de transmission et de cession des parts sociales.

Art. 12 : Nomination et pouvoirs de la Gérance. (L'ensemble des articles des nouveaux statuts est approuvé à l'unanimité).

Signature

M. **Ait Boudjema Jugurtha**

